



**CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEANCE EN DATE DU 12 JANVIER 2015  
PROCES-VERBAL DE REUNION**

Convoqué le 9 décembre 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni le 12 janvier 2015 à 14h30 à l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires 51 bd François Mitterrand à Clermont-Ferrand. Il s'est terminé à 16h30.

Président de séance : Jean-Michel BOSSARD, Directeur général des Services du Conseil Régional d'Auvergne

Secrétaire de séance : Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG

**ETAIENT PRESENTS :**

**Membres du GIP : (Voix délibérative)**

1. Jean-Michel BOSSARD, Directeur Général des Services du Conseil régional d'Auvergne
2. Pierre RICARD, Secrétaire Général aux Affaires Régionales (SGAR)
3. Alain DENIZOT, Vice-Président du Conseil général de l'Allier (en visio-conférence en début de séance)
4. Jean-Paul NICOLAS, Vice-Président de l'Agglomération du Bassin d'Aurillac (en visio-conférence)
5. René VINZIO, Vice-Président de l'Agglomération de Clermont-Ferrand
6. Thibault GAILLARD, Suppléant de Cécile DE BREUVAND, Vice-Présidente de l'Agglomération de Moulins
7. Michel ROUSSEL, Conseiller communautaire de l'Agglomération du Puy-en-Velay
8. Pierre BONNET, Conseiller communautaire de l'Agglomération de Vichy Val d'Allier
9. François PERRUSSEL-MORIN, Directeur interrégional Centre-Est de l'IGN

**Etaient excusés et ayant donné pouvoir pour la séance :**

10. Louis GALTIER, Vice-Président du Conseil général du Cantal
11. Michel JOUBERT, Vice-Président du Conseil général de la Haute-Loire
12. Dominique GIRON, Vice-Président du Conseil général du Puy de Dôme
13. Jean-Jacques KEGELART, Vice-Président de l'Agglomération de Montluçon

**Autres participants : (Voix consultative)**

14. Magali LEROY, Agent comptable du CRAIG
15. Annie LAMETERY, Contrôleur d'Etat - DGFIP
16. Joëlle BEUZIT, Chargée de mission - DGFIP
17. François-Xavier ROBIN, Responsable de la mission géomatique, statistiques et données - DREAL Auvergne
18. Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG
19. Sébastien GAILLAC, Chargé de mission - CRAIG
20. Jérémie BOUQUET, Chargé de mission - SGAR Auvergne
21. François TEPPAZ-MISSON, Chargé de mission TIC - Conseil régional d'Auvergne
22. Chantal MERCIER, Directrice de l'informatique et de la logistique - Conseil général de Haute-Loire ((en visio-conférence - arrivée en cours de séance)
23. Séverine THESSOT, Chargée de mission - Conseil général de Haute-Loire (en visio-conférence)
24. Christophe CELLARIER, Chef de service - DDESP - Service prospective TIC - Conseil général du Cantal
25. Gérard GIRAUD, DGEP - Conseil général du Puy de Dôme
26. Guillaume TOURNADRE, Chargé de mission - Conseil général du Puy de Dôme
27. Nicolas LALEURE, Responsable SIG - Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier
28. Sébastien BORELLO, Chargé de mission - Conseil général de l'Allier (en visio-conférence en début de séance)
29. Bruno LAGARDE, DSI de la Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (en visio-conférence)
30. Muriel AMODEO, Cellule SIG - Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (en visio-conférence)
31. Aurélie SOUVIGNET, Chargée de mission - Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (en visio-conférence)
32. Sylvain AUFRERE, Responsable SIG - Communauté d'agglomération de Montluçon

Frédéric DENEUX annonce que le quorum étant atteint le conseil d'administration peut valablement être tenu.

## Préambule

Jean-Michel BOSSARD introduit le conseil d'administration en indiquant que l'année 2015 constitue une année charnière compte-tenu de la réforme territoriale adoptée fin 2014 qui prévoit la fusion de la région Auvergne avec la région Rhône-Alpes dès le mois de janvier 2016. Dans ce contexte, il préconise de tenir le conseil d'administration de fin d'année avant le 15 novembre 2015 afin d'adopter le budget 2016 du GIP.

Jean-Michel BOSSARD précise que l'Auvergne avec le CRAIG a un réel temps d'avance sur Rhône-Alpes néanmoins cela ne constitue pas pour autant un gage de réussite. Toutefois, le fait de disposer d'une entité juridique autonome pouvant s'élargir à d'autres partenaires est un atout majeur pour faciliter l'adhésion / l'intégration de partenaires rhône-alpins au dispositif. Il engage donc le Directeur du CRAIG et son équipe à mener une réflexion pour proposer une évolution du GIP dans le cadre de la future grande région. D'ores et déjà, des discussions sont engagées avec la Direction générale de la région Rhône-Alpes et des réunions techniques sont programmées.

Dans le cadre de l'élaboration du CPER 2015-2020, il informe les membres du GIP du renouvellement des engagements financiers de l'Etat et de la Région dans le dispositif. L'ensemble des partenaires est remercié pour la reconduction de leur adhésion au groupement jusqu'en 2017.

Fin 2016, Jean-Michel BOSSARD précise que les deux CPER seront rassemblés et par conséquent il convient de veiller à ce que les mesures prises aujourd'hui soient intelligemment défendues.

Pierre RICARD, rejoint les propos tenus par Jean-Michel BOSSARD. Il confirme la poursuite de l'engagement de l'Etat dans le CPER 2015-2020. Dans le cadre du rapprochement avec la région Rhône-Alpes il souligne l'importance de défendre et mettre en valeur les acquis développés ensemble.

Il informe par ailleurs que conformément au statut du GIP, l'année 2015 sera marquée par un changement de présidence du groupement avec la mise en place du Préfet de Région à la tête du groupement à compter du mois d'avril.

## 1. Projets en cours

### 1.1. Réforme anti-endommagement des réseaux : Point d'avancement de l'expérimentation menée sur le Bassin d'Aurillac, prochaines étapes...

Le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique coordonne, avec l'appui de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), la réalisation de la première expérimentation nationale pour l'élaboration d'une cartographie de très haute précision sur le territoire du Bassin d'Aurillac. Ce projet répond à la réforme anti-endommagement des réseaux et aux besoins des exploitants (ErDF, GrDF, SDE 15, CABA) qui nécessite de fournir un fond de plan précis pour leur localisation d'ici 2019-2026.

Pour les collectivités territoriales et les différentes administrations compétentes, la maîtrise de la gestion du sous-sol de la voirie publique est fondamentale. Or, elles ne disposent la plupart du temps que de plans émanant de sources diverses, sans concordance d'échelle et de qualité de précision inégale, ce qui nuit à la conception des projets et présente de graves risques lors des travaux.

Au 1er juillet 2012, la réforme portant sur les travaux à proximité des réseaux est entrée en application. L'objectif de la réforme est double : améliorer la précision du repérage des réseaux et fiabiliser l'échange d'information entre les acteurs concernés : collectivités, gestionnaires de réseaux et entreprises de travaux.

Dès lors, les maîtres d'ouvrage sont responsables de la sécurité de leurs chantiers, les gestionnaires de réseaux doivent s'engager sur la position de leurs ouvrages, les entreprises de

travaux doivent attester des compétences liées à la nature des travaux qu'elles exécutent. Au 1er janvier 2019, les réseaux sensibles en zones urbaines devront être positionnés sur la carte à 40 cm près. En 2026, ces exigences seront applicables sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, les exploitants de la région Auvergne se sont accordés sur la nécessité d'expérimenter, pour la première fois au niveau national, la production d'un fond de plan de très haute précision sur un territoire restreint. ErDF, GrDF, le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDE 15), la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et l'IGN sont donc autour de la table. L'IGN apportant ses compétences et moyens aériens et terrestres pour réaliser cette cartographie.

Pour réaliser ce fond de plan deux techniques d'acquisition ont été utilisées :

- Mobile mapping
- Orthophotographie à 5 cm de résolution hiver.

*Le Mobile Mapping est une technologie de relevé embarquée à bord d'un véhicule combinant la prise d'images avec un positionnement et une orientation spatiale précis. Cette technique permet de cartographier en 3D les alentours du passage du véhicule.*

*L'orthophotographie est une image numérique calculée par ordinateur, à partir des vues aériennes, pour être parfaitement superposable à la carte. Le processus corrige les images de toutes ses déformations dues, en particulier, au relief et à l'inclinaison des axes de prises de vues. Pour cette expérimentation, de haute précision, le relief sera décrit par un modèle numérique de terrain, acquis au moyen d'un laser embarqué (LiDAR).*

En mars 2014, l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a été photographié depuis un avion de l'IGN et les premiers résultats ont été transmis au CRAIG et intégrés dans les systèmes d'information des gestionnaires de réseaux notamment ErDF et SDE 15.

Les données ont ensuite été complétées en juillet 2015 par un levé mobile mapping réalisé à partir d'un véhicule de l'IGN « Stéréopolis » qui a permis de lever en 3D toute la voirie des communes d'Arpajon et d'Aurillac.

Les premiers résultats s'avèrent pour le moment encourageant. Toutefois, il reste à vérifier notamment la qualité et la précision des données acquises par des contrôles terrain. Ces opérations de contrôles, confiées à une société clermontoise, sont actuellement en cours. Les résultats devraient être connus dans le courant du mois de février.

Pour le début de l'année 2015, d'autres opérations sont d'ores et déjà programmées pour valider les méthodes et techniques qui permettront d'assurer la mise à jour du plan. D'ici le mois de juin 2015, fin de l'expérimentation, une synthèse technique des travaux engagés sera produite. Cette synthèse devra proposer des actions à mener pour répondre aux attentes des gestionnaires de réseaux dans le cadre de la réforme des DT-DICT.

Au cours des discussions avec les partenaires de l'expérimentation, une opportunité se présente aujourd'hui sur les agglomérations du département de l'Allier. En effet, le renouvellement de la prise de vue aérienne été (10 cm de résolution) des agglomérations par le CRAIG est prévu en 2016. ErDF et le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE 03) se sont dit intéressés pour financer la différence de coût entre la prise de vue programmée et une prise de vue hiver de 5 cm de résolution et d'une précision en classe A. Cette prise de vue 5 cm permet notamment aux gestionnaires de réseaux de recaler leurs plans existants, produire de nouveaux plans et servir de support à la visualisation des réseaux en classe A.

Cette co-production pourrait constituer la première étape d'une éventuelle adhésion des gestionnaires de réseaux au GIP.

Pour les autres agglomérations de la région les paramètres et périodes de prise de vue resteraient inchangés.

#### **Observations :**

Jean-Michel BOSSARD interroge Jean-Paul NICOLAS (Vice-Président de la CABA) pour faire un retour sur l'expérimentation au niveau des services de l'agglomération. Au stade actuel de l'expérimentation il fait part de son entière satisfaction. Concernant les premières données livrées (photographies aériennes) les services techniques évaluent actuellement l'apport de ce référentiel notamment dans le cadre de la gestion des réseaux d'eau. D'ici le mois de juin (fin de l'expérimentation) beaucoup d'aspects restent à traiter notamment la question de la mise à jour des données.

D'une manière générale, les services de la CABA soulignent que dans le cadre des différents travaux réalisés ou en cours le partenariat (CRAIG, l'IGN, ErDF, GrDF, SDE 15 et CABA) fonctionne bien.

Concernant l'opportunité de couvrir le territoire des agglomérations du département de l'Allier en partenariat avec ErDF et le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE 03), les membres du conseil d'administration s'interrogent sur le fait de produire des données différentes selon les territoires. L'équipe du CRAIG insiste sur le fait qu'il s'agit d'une opportunité sur les agglomérations car ErDF doit réaliser le recalage de ces plans sur ces territoires et par conséquent dispose du budget nécessaire. Le fait d'avoir également le SDE 03 comme partenaire possible constitue pour ErDF un élément permettant de mutualiser le surcoût et réaliser ainsi des économies d'échelles importantes pour ses opérations. Sur les agglomérations de Clermont Communauté et le Bassin d'Aurillac ErDF a déjà réalisé le recalage et n'a plus d'intérêt à cofinancer une prise de vue 5cm. En revanche sur le territoire de l'Agglomération du Puy en Velay, ErDF pourrait éventuellement s'impliquer financièrement seulement si un autre acteur se dit prêt à cofinancer le surcoût. A cet effet, il est demandé au CRAIG de prendre contact avec le SDE 43 et l'agglomération du Puy en Velay pour évaluer leurs besoins de disposer d'une prise de vue 5 cm et éventuellement étudier les possibilités de cofinancer le surcoût avec ErDF.

L'IGN ne participera pas à ces opérations.

Dernière remarque concernant la CABA, en 2016 une prise de vue 10 cm est planifiée au même titre que le planning initial des autres agglomérations. Les tests de mise à jour de la prise de vue 5cm produite dans le cadre de l'expérimentation seront réalisés prochainement via des techniques innovantes (drone, levé mobile) et au fil des travaux sur la voirie. Il s'agit donc d'un projet ambitieux de mise à jour en continu d'une prise de vue aérienne. Suivant les résultats, le CRAIG pourrait proposer à la CABA de financer non pas une prise de vue 10 cm mais ces mises à jour par des techniques innovantes.

#### **Décision proposée :**

- 1. Valider le principe d'une convention de partenariat avec ErDF et le SDE 03 pour la production d'une prise de vue hiver des agglomérations du département de l'Allier**
- 2. Autoriser le Président à lancer et signer le marché correspondant**

**Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

#### **1.2. Cadastre : développement d'un service web de consultation des données cadastrales pour les communes et EPCI**

Le cadastre est le référentiel de base de gestion foncière des collectivités dites de proximité notamment pour répondre aux interrogations des citoyens. Or, les "petites" collectivités peinent à mettre en place un service de consultation du cadastre performant généralement à cause d'un manque de compétence technique ou par manque de moyens.

Afin d'améliorer ce service public, le CRAIG, Rennes Métropole, le Département du Bas-Rhin (via le partenariat alsacien CIGAL) et le GIP ATGERI se sont mis d'accord pour faire développer au sein de la même solution logiciel des fonctionnalités avancées permettant la consultation de l'ensemble des données constituant la base cadastrale (plans cadastraux et fichiers fonciers) pour répondre aux besoins des communes et intercommunalités présentes sur leur territoire respectif. La mise en place d'un service de ce type avait par ailleurs déjà été exprimée lors d'un précédent conseil d'administration du GIP.

Les principales fonctionnalités attendues sont :

- Interrogation d'une parcelle cadastrale (fiche d'information)
- Extrait de plan cadastral (bordereau parcellaire)
- Edition de relevés de propriété
- Sélection de parcelle / localisation de parcelle
- Traitements des sélections de parcelles
- Export de liste de propriétaires
- Unité foncière (visualisation de l'unité foncière dont dépend une parcelle sélectionnée)
- Recherche et consultation des lots d'une copropriété
- Suivi des demandes d'informations foncières
- ...

Cette volonté commune s'est concrétisée par la signature d'une convention de partenariat qui définit les modalités de mise en commun des ressources humaines et financières permettant la réalisation de développements informatiques.

En tant que Chef de file du partenariat, le CRAIG assure la partie administrative nécessaire à la réalisation des développements (passation de marchés, établissement de bons de commande, paiement des prestations, etc.) ainsi que le suivi des travaux.

Le montant estimé des développements : 77 000 € TTC

Quote-part du CRAIG (hors ETP) : 10 000 €

Un co-financement au titre du FEDER Auvergne a été sollicité pour un montant de 20 000 € permettant de financer une partie d'ETP et une part des développements. (Demande en cours d'instruction).

La consultation a été lancée le 19 décembre 2014 et les réponses sont attendues pour le 30 janvier 2015. La durée des développements est estimée à 6 mois (hors périodes de VA, VSR et Garantie).

A noter que l'agglomération du Puy en Velay participe activement à la mise en œuvre de ce projet et financera pour répondre à ces besoins d'autres fonctionnalités qui seront intégrés à terme dans l'outil commun « geOrchestra » dont les sources sont disponibles sous licence libre.

#### Observations :

François PERRUSSEL-MORIN précise de bien tenir compte dans ce projet de l'évolution du plan cadastral dans le cadre de la mise en œuvre de la Représentation Parcellaire Cadastre Unique (RPCU).

La RPCU doit devenir à terme le nouveau plan cadastral français et mettre ainsi fin à la coexistence des deux représentations du cadastre, celle de la direction générale des finances publiques (DGFiP) et celle de l'IGN, accessibles aux usagers et aux acteurs de l'information géographique et de l'aménagement du territoire.

#### Décision proposée :

##### 1. Autoriser le Président à signer le marché

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

## 2. Présentation de l'action du CRAIG en faveur de l'ouverture des données publiques

Enjeux : L'ouverture des données publiques est devenue un enjeu majeur pour les acteurs publics compte tenu :

- de l'impact direct sur la relation avec les citoyens et les usagers, fondée sur une plus grande transparence et une interactivité optimisée ;
- du potentiel de visibilité et d'attractivité renforcée du territoire à partir des informations diffusées ;
- du vecteur d'innovation et de création de valeur en rendant possible le développement de services personnalisés et d'applications innovantes fondés sur la réutilisation des données.

En accompagnant les acteurs publics dans la libération des données servicielles (offres touristiques, culturelles, de transport, de formation, de soins, accès pour les personnes à mobilité réduite, ...) et environnementales (données géographiques, données topographiques, qualité de l'air, ...), on amplifie la visibilité et l'attractivité des territoires ; potentiel renforcé par la création directe d'applications et par la possibilité offerte à chacun de compléter, d'enrichir et/ou de corriger les données (crowdsourcing).

Par ailleurs, en rendant ces données multiples accessibles à tous et notamment aux entreprises, on favorise le développement de nouveaux services numériques fondés sur la compilation, l'analyse, l'enrichissement et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data et dont les illustrations les plus parlantes sont les applications mobiles géolocalisées en temps réel ; les données devenant de fait la nouvelle matière première des entreprises et un catalyseur de développement économique et de modernisation des territoires.

Contexte : Ces enjeux autour des données sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT, visant à préparer l'Auvergne en 2030, et de la stratégie de spécialisation intelligente (S3), visant à faire émerger les pôles d'excellence économique de demain.

Aussi, dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle territoriale (Contrats Auvergne+ 3<sup>e</sup> génération), conduite en partenariat avec les Départements, la Région souhaite-elle favoriser le développement d'une démarche open data auprès du plus grand nombre en faisant un des critères préalables à la contractualisation.

Les territoires ayant toutefois manifesté une réelle difficulté à se projeter dans une stratégie territoriale qui intégrerait une dimension numérique, il a été décidé de les accompagner en créant des laboratoires d'usages numériques (living labs). 4 Pays (Pays de Montluçon et du Cher, Pays des Combrailles, Pays de Saint-Flour Haute-Auvergne et Pays Jeune Loire et ses Rivières) se sont portés volontaires pour les expérimenter. Ces laboratoires d'usages numériques permettront d'identifier en concertation avec les collectivités, les entreprises, les chercheurs et la société civile les projets à forte composante numérique pertinents pour les territoires. De ce travail découlera la feuille de route numérique du Pays ainsi qu'un plan d'actions qui alimentera le contenu de la contractualisation territoriale. Des formations relatives au numérique seront également organisées par l'ARDTA à destination des élus et des agents des territoires.

Missions du CRAIG : compte tenu des compétences et du rôle avérés du CRAIG en matière de recensement et d'aide à la structuration et à la description de toutes les données géographiques disponibles en Auvergne en lien avec la démarche Inspire, il apparaît pertinent de décliner et d'élargir cette mission d'animation et d'accompagnement auprès des collectivités à toutes les données, quelle que soit leur thématique.

Dès lors la feuille de route Open data du CRAIG pourrait s'articuler autour de 2 volets :

- **1 volet d'animation territoriale destiné à développer la culture de l'open data auprès de toutes les collectivités infrarégionales** en favorisant la connaissance du concept, du cadre réglementaire, des enjeux territoriaux, et des usages.  
Ce volet pourrait se décliner sous le **format d'une session d'information et de sensibilisation par Pays, soit 15 réunions sur site** à l'attention des élus et techniciens de tous les EPCI, des communes, des syndicats intercommunaux, des Parc Naturels Régionaux, lorsqu'un des territoires se situe dans le périmètre du PNR, voire des autres acteurs territoriaux (entreprises, associations, ..).  
Ce volet s'inscrirait dans la logique de la contractualisation territoriale au sein de laquelle les départements sont partenaires, ce qui induit une invitation systématique des représentants des Départements concernés sur les 15 réunions d'information et de sensibilisation organisées sur les 15 Pays ;
- **1 volet d'accompagnement à la diffusion de jeux de données** articulé autour d'un appui méthodologique et technique à la rédaction des métadonnées, ainsi qu'à la structuration et la mise en ligne des jeux de données :
  - **par le biais d'ateliers pratiques**, sous le format des « petits déjeuners Inspire » organisés par le CRAIG, et systématiquement mis en place dans le prolongement des réunions de sensibilisation ; ces ateliers sont prévus en phase d'amorçage et leur reconduction dans le temps ne serait envisagé que si un besoin majeur se faisait ressentir ;
  - **par le biais d'une assistance à distance au fil de l'eau** (mail et téléphone)

**Observations :**

François-Xavier ROBIN, demande à ce que dans la recherche par propriétaire dans le portail opendata de la région les noms de la DREAL, des DDT et de la DIR-Massif-Central puissent apparaître dans le filtre de recherche compte-tenu du fait que plus de la moitié des données remontant dans le portail proviennent de ces organismes.

Le CRAIG remontera cette demande au service du Conseil régional en charge du portail afin d'apporter les corrections nécessaires.

**Décision proposée :**

- 1. Approuver feuille de route Open data du CRAIG**

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

### **3. Programme européen de coopération SUDOE : Propositions de projets**

Le programme de coopération territoriale de l'espace Sud-ouest européen (SUDOE) soutient le développement régional à travers le co-financement de projets, par le biais du Fonds européen de développement régional, entre les acteurs publics régionaux du Portugal, de l'Espagne, d'Andorre, de Gibraltar et des six Régions françaises du Sud-Ouest, dont l'Auvergne.

En tant que bénéficiaire potentiel, le CRAIG a été invité par le service Europe du Conseil régional à soumettre des idées de projets.

Dans ce cadre le CRAIG a transmis à la région 3 idées de projet :

## 2.1. DataForest

Afin de mieux valoriser la ressource en bois, le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique propose de fédérer les acteurs de la filière bois pour expérimenter sur 3 massifs forestiers aux caractéristiques différentes (Auvergne, Aquitaine, Catalogne) l'utilisation de données LiDAR dans le but d'avoir une meilleure connaissance de la ressource et mettre en œuvre les méthodes qui permettent d'en faciliter la mobilisation (desserte forestière ; zones de débardage, de stockage, ...).

### Indicateurs attendus :

#### 1. Connaissance de la ressource :

- Volume de la biomasse (LiDAR)
- Identification des zones productives / non productives
- Etat de santé de la ressource (Ex : Dépérissement du sapin)
- Identification de la ressource mobilisable (avec investissement / ou non)

#### 2. Mobilisation de la ressource

- Cartographie de la desserte forestière
- Schéma de mobilisation du bois
- Zones de débardage (Ex : Exploitation par câble ou non)
- ...

#### 3. Assurer l'avenir des peuplements des industries locales

- Carte de prédiction du risque ou carte de vigilance par rapport au changement climatique (Optimiser le renouvellement des peuplements)

#### 4. Plateforme de diffusion des données

- Mise en place d'un site internet
- Diffusion des données
- Observatoire

## 2.2. OpenTour

L'Auvergne et les régions de l'espace SUDOE ont des particularités naturelles et culturelles qu'il est désormais facile de mettre en valeur grâce à l'augmentation des données open data et leur actualisation régulière.

Le projet consiste notamment à croiser les bases de données hétérogènes issues des différents partenaires et professionnels du tourisme qui contribueront au développement d'applications e-tourisme.

En facilitant l'agrégation et l'interopérabilité des différentes sources de données (ex : uniformisation de prises de vue aériennes) le partenariat va aider à concevoir divers projets qui auront pour objectif commun la valorisation de l'activité touristique et culturelle locale, ainsi que la mise à disposition sur un hub des données brutes géolocalisées.

Une partie du projet sera consacrée à accompagner les entreprises intéressées par le développement d'application e-tourisme. Afin de favoriser l'émergence d'applications innovantes,

un concours pourrait également être lancé sur le modèle des Dataconnexions de l'Etalab (data.gouv.fr).

### 2.3. INCASA

Jusqu'à aujourd'hui, peu d'outils permettent de rendre compte de l'efficacité de la Directive INSPIRE et les gains que cela génère pour les acteurs concernés (réduction de la duplication des données, optimisation des temps d'accès pour utiliser les données, gain de temps pour les personnels ...).

De la même manière, peu d'outils permettent d'évaluer l'adéquation entre ces services et les besoins des acteurs publics concernés.

Dans le cadre d'une démarche partenariale, le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique propose d'engager une réflexion afin de mettre en place des outils permettant d'analyser l'utilisation de ces services. De cette analyse, des indicateurs devront être trouvés pour montrer l'intérêt des utilisateurs pour ces services, et permettre ainsi de mieux les configurer pour répondre à la demande croissante de données des professionnels (public/privé) ou des citoyens. Le projet doit permettre d'optimiser les services/accès aux données.

D'ici l'appel à manifestation d'intérêt prévu au mois d'avril 2015, le CRAIG doit affiner les aspects financiers et du pilotage des projets. Le cabinet de conseil BIPE choisit par la Région accompagnera les porteurs de projet au montage des dossiers. Un premier atelier est organisé le 15 janvier 2015.

#### Observations :

Jean-Michel BOSSARD propose qu'un rapport écrit soit transmis aux membres du GIP précisant les éléments favorables / défavorables pour chacun des 3 projets (Analyse AFOM) afin que chacun puisse se prononcer sur l'opportunité ou non que le CRAIG réponde à l'appel à manifestation d'intérêt qui doit intervenir mi-avril.

Pierre RICARD, précise que les versements FEDER sur les opérations INTERREG interviennent en fin d'opération ce qui peut être une difficulté importante pour les petites structures comme le CRAIG qui n'ont pas forcément la trésorerie nécessaire pour faire les avances.

Jean-Michel BOSSARD, indique que des solutions peuvent sans doute être trouvées avec l'autorité de gestion pour procéder à des acomptes. Il précise que c'est l'autorité de gestion qui porte l'avance du solde (Région Midi-Pyrénées) et se fait rembourser par Bruxelles.

#### Décision proposée :

1. Autoriser le CRAIG à poursuivre l'étude en vue d'une réponse à l'appel à manifestation d'intérêt sous réserve que les conditions financières et partenariales soient réunies

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

### 3. Décision modificative – Budget 2014

Etant donné que la numérisation du cadastre 03 est effectuée par un prestataire extérieur et que le CRAIG ne sera pas au final propriétaire de ces données, elles ne peuvent donc pas être comptabilisées en immobilisation comme prévu au budget initial 2014.

De ce fait, nous vous proposons de transférer le montant de 15 500 Euros correspondant à nos dépenses 2014 pour la numérisation du cadastre, de l'investissement au fonctionnement.

De plus, le montant prévu pour la taxe sur salaire au budget primitif 2014 est supérieur de 10 000 Euros par rapport à la dépense réelle, nous vous demandons donc le transfert de ce surplus des charges de personnel aux charges de fonctionnement.

**Décision proposée :**

- 1. Approuver la proposition de décision modificative telle que celle-ci est présentée en annexe du présent rapport.**

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

#### **4. Présentation du Budget Prévisionnel 2015**

Voir annexes.

**Observations :**

Concernant les charges de personnel Frédéric DENEUX précise qu'elles sont à la baisse par rapport à 2014 compte-tenu du non renouvellement du poste de Pauline GAUBERT. Les montants indiqués pour 2014 ont notamment été réduits compte-tenu du fait qu'un des agents a eu un arrêt de travail de longue durée.

Pour les autres charges de fonctionnement, les plus grosses dépenses correspondent à la numérisation du cadastre des communes de l'Allier (prestation de service), aux licences de données IGN et au développement du module cadastre.

La section « autres produits » correspond principalement aux subventions relatives au développement du module cadastre qui fait l'objet d'un partenariat avec Rennes Métropole, le GIP ATGERI et le Conseil général du Bas-Rhin et aux subventions relatives à la numérisation du cadastre des communes qui fait également l'objet d'un partenariat.

Jean-Michel BOSSARD, compte-tenu de la réforme territoriale, indique qu'il faudra programmer le vote du BP 2016 avant le 15 novembre 2015.

**Décision proposée :**

- 1. Approuver le budget 2015 tel qu'il est présenté en annexe du présent rapport**
- 2. Approuver le tableau des emplois tel qu'il est présenté en annexe du présent rapport**

**Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.**

Pour le Président du GIP et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
du Conseil régional d'Auvergne

Jean-Michel BOSSARD

Le secrétaire de séance

Frédéric DENEUX

## **ANNEXES**

- Annexe 1 : Décision modificative BP 2014
- Annexe 2 : tableau des emplois
- Annexe 3 : BP 2015
-